

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Z.A.E.C.
Aliénation d'un terrain
au profit de M. YORK Peter
P.D.G. de la STE COMPTOIR
ELECTRIQUE FRANCAIS

86.023

DATE DE CONVOCATION

24 FEVRIER 1986

DATE D'AFFICHAGE

24 FEVRIER 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 22
Nombre de votants 29

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

LE 12 MAR 1986
SALAIRÉ SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

12. MAR. 1986

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le Premier Mars

à 10 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Étaient présents : MM. LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -
BUSSEREAU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjointe
M. BARBAT - Melle BARRAUD-DUCHERON - M. BIROLLEAU - Mme CENAC
M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - FONTAN - MM. LAPERCHE -
LE GUEUT - MONNARD - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Mme CENAC - Mme LAFAYE par Mme RUCHE
M. BERNARD par M. FABER - M. CANDAU par M. THOMAS -
Mme GAUDIN par M. REVOLAT - M. LACOTTE par M. MONNARD -
M. PAPEAU par M. BIROLLEAU

Absents : MM.

MM. GEOFFROY - MARCONI - POTENNEC - Mme JEAN

M me DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le rapporteur expose :

La Ville de Royan dispose de parcelles de terrains dans le cadre
de la Z.A.E.C.

./.

M. Peter YORK, P.D.G. de la Sté AER-CEF, 205 Avenue Charles De Gaulle 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie de 2.000m²

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat en date du 27.9.85, le prix de cession fixé à 42F. H.T. le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur
Vu les plans des lieu et parcellaire
Vu la promesse d'achat souscrite par M. YORK

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

DECIDE :

- d'autoriser M. le maire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. Peter YORK, P.D.G. de la Sté AER-CEF, 205 av. C. De Gaulle 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE d'une parcelle de terrain d'une superficie de DEUX MILLE METRES CARRES (2.000m²) cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de QUARANTE DEUX FRANCS H.T. le mètre carré (42F. H.T.) soit un prix global et forfaitaire de QUATRE VINGT QUATRE MILLE FRANCS (84.000F.) qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me J.F. COMTE et D. COMTE Notaires Associés, choisis par l'acquéreur demeurant 63 rue Duquesne LYON 5e.
- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget 1985 chapitre 908. Article 2101.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Ont signé au Registre MM. les Membres présents.

PR EXTRAIT CONFORME,
Pr le Député-Maire,
L'Adjoint Délégué,
R. DAUZIDOU.



PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné, M. le Directeur Comptoir Electrique Français,
205 Av. Charles De Gaulle 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE,
agissant pour le compte de la Sté ou tout organisme se substituant à
elle, promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de
ROYAN l'immeuble cadastré :

à ROYAN section CI N° 484p
adresse Rue Denis Papin

pour une surface de 2.000m².

Cette vente sera faite sous les charges et conditions
ordinaires moyennant le prix global hors taxes de 84.000 F.
(QUATRE VINGT QUATRE MILLE FRANCS)
décomposé ainsi qu'il suit : 2.000 x 42 F. = 84.000 F.

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de
l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6) mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix précité sera automatiquement révisé par application de la formule suivante :

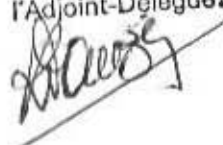
$P = P_0 \times \frac{BT01}{BT01_0}$ dans laquelle :

P..... Prix révisé
P₀..... Prix d'origine convenu au jour de la signature de la promesse d'achat
BT01₀... dernier indice Bâtiment National tous corps d'état connu au jour de la signature de la promesse d'achat
BT01 dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu au jour de la signature de l'acte de vente.


M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de la présente. Il est précisé que le terrain est desservi par les réseaux E.D.F., eau potable, eaux usées, et que les raccordements sont à la charge de l'acquéreur.

Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:



FAIT A ROYAN, le 27 Septembre 1985

Lu et approuvé pour la somme de
Quatre Vingt Quatre Mille Francs
fait à Tassin le 17/1/86. 

La mention "lu et approuvé pour la somme de..." (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.



ETAT PARCELLAIRE

ALIENATION YORK Peter

ROYAN & LA SONS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

12. MAR. 1986

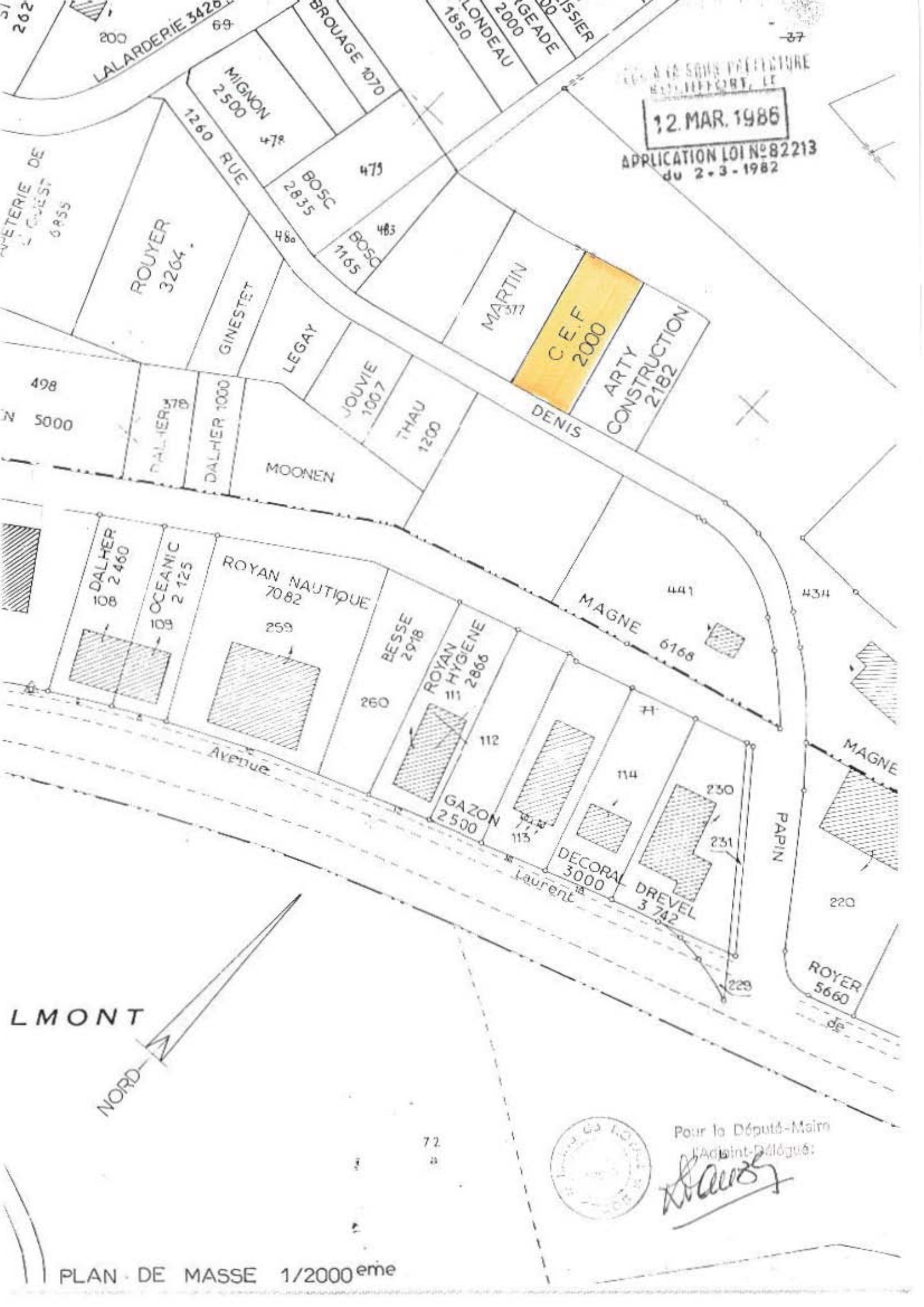
APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI	en cours	Derrière le Pont	2.000m ²	VILLE DE ROYAN



Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué:

[Handwritten signature]



12. MAR. 1986
APPLICATION LOI N°82213
du 2-3-1982

266
200
LALARDE 3426
69
BROUJAGE 1070
2000
GEADE
1850
LONDEAU
2000
ISSIER
-37
MIGNON 2500
47°
475
BOSC 2835
483
BOSC 1165
480
ROUYER 3264
GINESTET
LEGAY
MOUVIE 1007
THAU 1200
MARTIN 357
C.E.F. 2000
ARTY CONSTRUCTION 2182
DENIS
498
N 5000
PALMER 178
DALHER 1000
MOONEN
DALHER 108 2460
OCEANIC 2125
ROYAN NAUTIQUE 7082
259
RESSE 2918
260
ROYAN HYGIENE 2866
112
GAZON 2500
113
114
DECORA 3000
DREVEL 3742
230
231
229
MAGNE 441
6166
434
MAGNE
PAPIN
220
ROYER 5660
de

NORD
LMONT

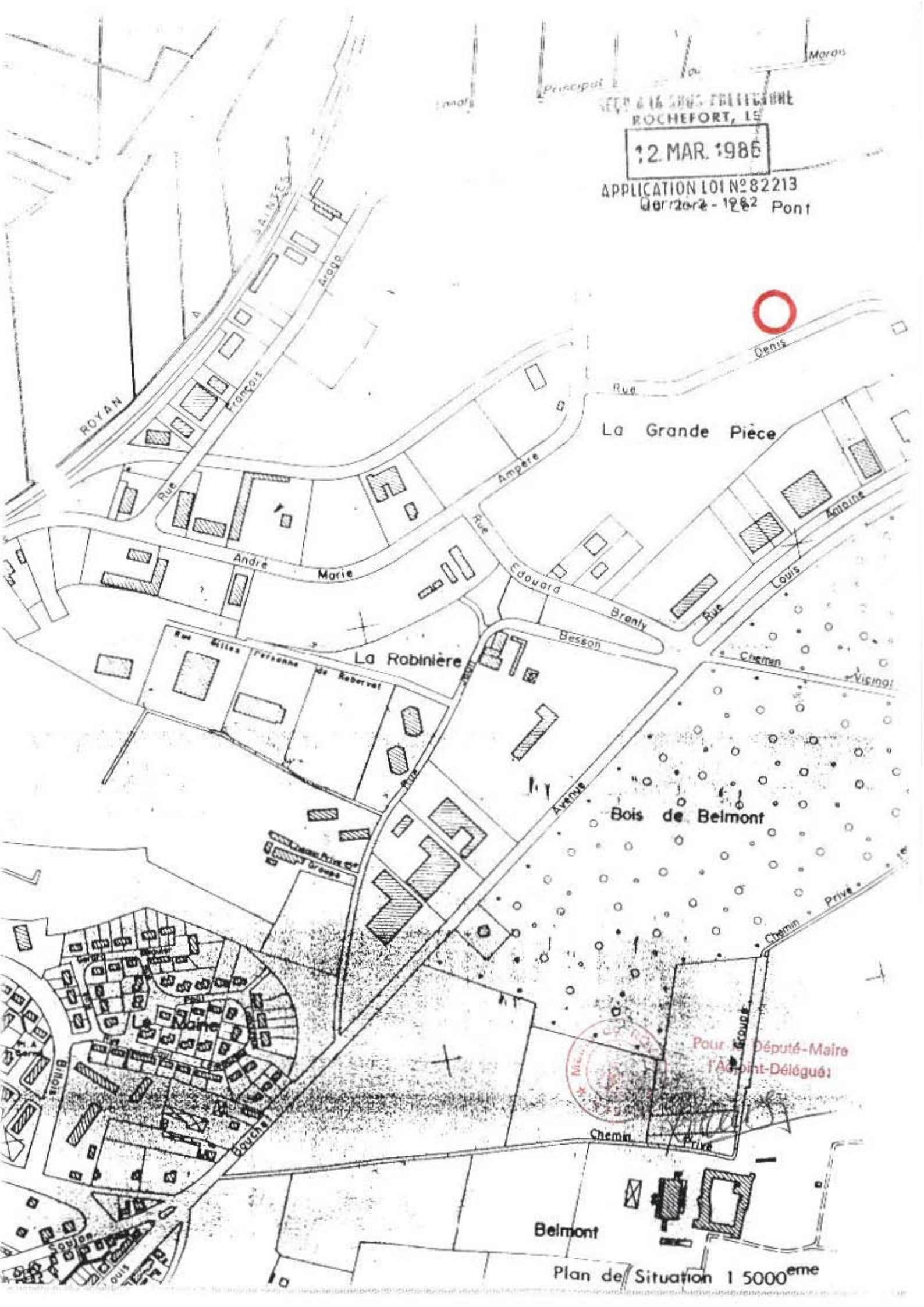


Pour le D^uput^e-Mair^e
l'Ad^oint-D^ul^ogu^e
[Signature]

SECTEUR DE LA 3^{ème} CANTONNEMENT
ROCHEFORT, LE

12. MAR. 1986

APPLICATION LOI N° 82213
Gérezère - 1982 Pont



Pour le Député-Maire
l'Adjoint-Délégué

Belmont

Plan de Situation 1 500^{ème}